

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE EST EN DANGER

---



Alfortville, le 11 décembre 2025

Synofdes – Syndicat National des Organismes de Formation  
88 Rue Marcel Bourdarias  
94140 ALFORTVILLE

Fédération Nationale des UROF  
41 Rue des Rigoles  
75020 PARIS

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

**Objet : Lettre ouverte pour l'avenir de la formation professionnelle**

Monsieur le Premier Ministre,

Au nom du Synofdes et de la Fédération Nationale des UROF, nous vous adressons cette lettre afin de vous alerter sur le sort réservé à la formation professionnelle dans le cadre des choix budgétaires en cours. Nous appelons à ne pas la **sacrifier sur l'autel d'économies illusoires**.

Nous dénonçons des arbitrages budgétaires incohérents dans la formation professionnelle comme la baisse de la commande publique, les arrêts brutaux de programmes, le désengagement de l'État et des Régions, l'instabilité du CPF : **ces choix fragilisent les organismes de formation et excluent les publics les plus vulnérables**, à rebours des objectifs de plein emploi, de transition écologique et de cohésion sociale.

La formation professionnelle **traverse une crise profonde**, alimentée par des décisions budgétaires brutales, des pratiques d'achat indignes et incohérentes, et un désengagement financier accéléré de l'État et des Régions. Ces choix successifs déstabilisent un secteur pourtant stratégique pour l'élévation des compétences de tous les actifs et la cohésion sociale, **au service de l'ensemble des branches et territoires**.

Ironie du sort, ces mesures interviennent alors même que les besoins en formation n'ont jamais été aussi **immédiats et intenses** (transition écologique, mutations numériques, évolutions du travail, etc.). Pourtant, la formation professionnelle est aujourd'hui la cible de coupes drastiques :

- **–2,2 milliards d'euros** pour l'apprentissage et l'aide aux employeurs d'apprentis

- **-48,6 %** de crédits pour la formation des demandeurs d'emploi
- **Fin de l'éligibilité du bilan de compétences** au Compte Personnel de Formation (CPF).

Si elles étaient adoptées, ces coupes auraient un effet délétère sur tout l'écosystème de la formation professionnelle et, in fine, sur les personnes qui en bénéficient.

### **Baisse des commandes publiques et arrêts brutaux : la spirale du « moins-disant »**

Les organismes de formation subissent aujourd'hui une pression intenable sur **les prix des prestations financées par appels d'offres publics**. La commande publique de formation s'effondre en volume et en valeur : les marchés sont désormais attribués sur la base d'offres à des tarifs indignes, en moyenne 15 % en deçà des niveaux de 2022. Des marchés sont remportés par des opérateurs sans ancrage local ni infrastructure, se contentant de pratiquer des prix anormalement bas. Cette course au rabais – la spirale du moins-disant – compromet la qualité des formations et met en danger les acteurs historiques implantés dans les territoires.

La **précarisation des contrats publics** aggrave la situation. Beaucoup de marchés sont désormais conclus sans garantie de volume (accords-cadres « à bons de commande » sans minimum), transférant tout le risque économique sur les prestataires. Les organismes peuvent ainsi être retenus sans assurance que des sessions seront effectivement commandées, ce qui **empêche toute planification d'activité ou recrutement pérenne**. Pire, certains programmes sont stoppés nets du jour au lendemain malgré les engagements pris. Le cas du Parcours Emploi Santé en est un exemple éloquent : France Travail a **brusquement interrompu ce dispositif** après que des organismes de formation aient investi des ressources et recruté du personnel, laissant des salariés sans mission, des budgets engagés perdus, et des publics vulnérables privés d'accompagnement.

La spirale du moins-disant n'est pas seulement un problème économique, **c'est un problème de qualité, de continuité pédagogique et d'accessibilité à l'insertion pour les plus fragiles**.

### **Désengagement de l'État et des Régions : les publics fragiles abandonnés**

La crise actuelle est également nourrie par le retrait progressif des principaux financeurs publics. L'État et plusieurs Régions se désengagent du financement de dispositifs essentiels, notamment des **formations pour les demandeurs d'emploi** - en Île-de-France, les places de formation pour demandeurs d'emploi ont été réduites de 45 000 en 2024 à 15 000 en 2025 -, de la **formation linguistique des primo-arrivants** via l'OFII, ou de l'accompagnement des allocataires du RSA dans certains territoires. Ce désintérêt pour les publics les plus éloignés de l'emploi est particulièrement alarmant. Des programmes sont arrêtés du jour au lendemain, sans préavis ni justification solide. En conséquence, les personnes en situation de fragilité

sont les premières victimes de ces renoncements : elles **se retrouvent exclues des parcours de formation et d'insertion, alors qu'elles en auraient le plus besoin.**

On observe par ailleurs **de fortes distorsions entre territoires** : dans certaines Régions, la raréfaction de la commande publique atteint un niveau tel qu'elle remet en cause la continuité même du service de formation. Cette fracture territoriale, ignorée des arbitrages nationaux, aggrave les inégalités d'accès à la formation.

Nos réseaux constatent que ce désengagement désorganise profondément les écosystèmes territoriaux de l'emploi et de la formation, fondés sur des coopérations établies entre opérateurs, prescripteurs, entreprises et collectivités. En fragilisant un maillon, c'est toute la chaîne locale d'accompagnement qui se trouve rompue.

### **Instabilité du CPF : un droit à la formation fragilisé**

La trajectoire erratique du **Compte Personnel de Formation** (CPF) symbolise, elle aussi, le manque de vision durable des pouvoirs publics en matière de formation des individus. Outil crucial d'autonomie des actifs dans le choix de leurs parcours, le CPF a été continuellement remis en question par des arbitrages changeants. Après l'instauration récente d'un reste-à-chARGE obligeant les usagers à financer une partie de leurs formations, le projet de loi de finances 2026 prévoit désormais d'en restreindre encore l'accès : par exemple en supprimant l'éligibilité du bilan de compétences pourtant si utile aux reconversions. **À force d'instabilité réglementaire, la confiance des citoyens dans leur droit à la formation s'érode.** Ce sont surtout les personnes les moins qualifiées ou les plus précaires qui finissent par renoncer face à ces obstacles administratifs et financiers répétés.

### **Organismes de formation fragilisés : un secteur à bout de souffle**

Derrière ces chiffres et décisions, ce sont les femmes et les hommes de la formation professionnelle qui trinquent. Les organismes de formation – qu'ils soient associatifs, publics ou privés – emploient des milliers de formateurs et de personnels investis dans leur mission d'intérêt général. Aujourd'hui, beaucoup perdent le sens et la stabilité de leur engagement. Ils sont **épuisés d'être ballottés au gré d'un pilotage sporadique, de ruptures de contrats abruptes, et d'une absence de dialogue réel avec les pouvoirs publics.** L'écosystème tout entier s'en trouve affaibli, alors même que ces acteurs sont à la fois des opérateurs économiques et des piliers de la cohésion sociale dans nos territoires. Sans réaction, **combien encore d'organismes devront mettre la clé sous la porte** et combien de vocations seront découragées avant que l'on réagisse ?

### **« Lâcher la proie pour l'ombre » : des choix budgétaires incohérents**

Les pouvoirs publics semblent céder à la tentation de réaliser des économies immédiates en supprimant ce qui fonctionne, au **risque d'en payer le prix fort à moyen terme.** La logique consistant à faire des économies sur une partie de la formation pour en renforcer une autre est fermement rejetée par le Synofdes et la Fédération Nationale des UROF. Supprimer un

dispositif crucial pour en financer un autre revient à « lâcher la proie pour l'ombre ». C'est exactement ce qu'illustre le Sénat, qui a voté un amendement supprimant le budget du PIC afin de rediriger 713 millions d'euros vers d'autres programmes jugés "plus performants" (missions locales, insertion par l'activité économique) et une augmentation du soutien aux employeurs d'apprentis. **Même animée de bonnes intentions, une telle redistribution en vases communicants est une impasse** qui fragilise l'équilibre général du secteur et met en danger sa capacité à agir.

La question n'est pas seulement budgétaire : elle est territoriale. **Supprimer les financements du PIC sans équilibrage local** revient à déstabiliser des dispositifs qui fonctionnent dans plusieurs régions et à casser une dynamique d'insertion déjà fragile.

Renoncer à un tel investissement dans la formation – pilier de la montée en qualification de milliers de personnes – afin de combler d'autres postes budgétaires illustre parfaitement cette fuite en avant incohérente. D'autres leviers financiers pourraient être envisagés plutôt que de détruire un écosystème où chacun a sa place -acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation - en complémentarité et au bénéfice des publics les plus précaires.

### **Au mépris des objectifs de plein emploi, de transition écologique et de cohésion sociale**

La formation professionnelle est au cœur des grands défis de notre société. Ces coupes arrivent à contretemps, alors même que les besoins n'ont jamais été aussi pressants. Transition écologique, mutations numériques, reconversions professionnelles, transition démographique : tous ces défis exigent un effort accru de formation. Pour la seule transition verte, le gouvernement estime qu'il faudra former 2,8 millions de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires. Renforcer la cohésion sociale passe par l'inclusion des publics les plus fragiles grâce à l'accès à la formation tout au long de la vie.

Comment remettre en activité ces publics si l'on supprime les formations qui les y préparent ? Au contraire, **de tels choix risquent d'aggraver le chômage et de gaspiller les investissements déjà réalisés** dans l'insertion et la formation professionnelles.

À l'heure où l'on vante sans cesse la construction d'une « société des compétences », il est paradoxal et irresponsable d'asphyxier les structures qui œuvrent au quotidien à cette ambition. **En sabotant les outils de la formation professionnelle, on compromet directement l'atteinte des objectifs de plein emploi, de transition démographique et écologique et de cohésion sociale.** C'est toute la chaîne de l'insertion et de la reconversion qui se brise. Les premiers pénalisés sont les publics que la formation aidait à raccrocher à l'emploi : jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés en reconversion.

### **Appel à la mobilisation des acteurs et à la responsabilité des décideurs publics**

La formation professionnelle ne peut plus être la victime silencieuse des politiques budgétaires. Il en va de l'avenir des travailleurs, de la compétitivité des entreprises, de l'équité entre les territoires et de la promesse républicaine d'un accès universel à l'émancipation sociale et professionnelle. Face à ce constat, le Synofdes et la Fédération Nationale des UROF **appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation pour défendre les dispositifs et financements indispensables** à une politique ambitieuse de la formation et de la qualification des actifs.

Nous réaffirmons que les solutions viendront des territoires : c'est là que se construisent les parcours, que se mesurent les besoins réels, et que se déploie l'ingénierie de formation indispensable à la réussite des transitions en cours. Ignorer cette réalité, c'est se condamner à concevoir des politiques inefficaces.

Il est encore temps de revoir ces arbitrages asphyxiants et d'ouvrir un dialogue constructif avec les professionnels du secteur. Former chacun, c'est préparer demain. Ne pas le faire, conduira à de graves conséquences.

Le Synofdes et la Fédération Nationale des UROF restent à votre entière disposition pour échanger sur ces différents enjeux et convenir d'un rendez-vous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jeanine CHAPOT  
Présidente de la Fédération Nationale des UROF

Philippe GENIN  
Président du Synofdes

Muriel PECASSOU  
Vice-Présidente Déléguée du Synofdes